



Commune des Avirons

**Extrait N° 4 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 26 octobre 2012

L'an deux mil douze, le 26 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

31 OCT. 2012
que la convocation du Conseil a été faite le **18 octobre 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absent : M. FRINGUE Mikaël

Procurations : Mme JULLIEN Marie-Josée a donné mandat à M. BENARD Alex - Mlle ROMAINSTAL Géraldine a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - Mme BARET Liliane a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline - M. BADER Ricardot a donné mandat à M. MONDON René - M. CLOTAGATIDE Vincent a donné mandat à M. RIVIERE Lucien - M. REMY Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric - Mme BETON Fernande a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. RIVIERE Raphaël comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. RIVIERE Raphaël est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 4/ Adoption du budget supplémentaire 2012
- Compte annexe de l'assainissement

Le budget supplémentaire 2012 pour l'assainissement a été arrêté comme suit :

Hôtel de Ville

	Recettes : - 66 847,79	Dépenses : - 66 847,79
Fonctionnement	+ 29 292,53	+ 29 292,53
Investissement	- 96 140,32	- 96 140,32

Ce budget supplémentaire comporte les restes à réaliser de l'exercice 2011, soit :

En section de fonctionnement :

. Dépenses : Néant
. Recettes : Néant

En section d'investissement :

. Dépenses : + 99 467,00
. Recettes : + 49 516,00

Le projet de budget propose également de reprendre les résultats affectés de l'exercice 2011 et les inscriptions nouvelles, soit :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes : + 29 292,53 € soit :

Chap. 002 – Excédent antérieur reporté + 29 292,53

En dépenses : + 29 292,53 € avec :

Chap. 011 – Charges à caractère général + 11 500,00
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante + 14 992,53
Chap. 66 – Charges financières + 2 800,00

Pour la section d'investissement :

En recettes : - 145 656,32 € soit :

Chap. 001 – Excédent d'investissement reporté + 67 216,68
Chap. 13 – Subvention d'investissement - 112 927,00
Chap. 16 – Emprunts - 99 946,00

En dépenses : - 195 607,32 € soit :

Chap. 23 – Travaux - 196 607,32
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles + 1 000,00

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer le niveau de vote du budget ;
- se prononcer sur les différentes inscriptions pour l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et :

=> **A l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre.

=> **A la majorité absolue (4 abstentions : Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. MICHEL Rémy par procuration et Mme BETON Fernande par procuration)**, adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

En conséquence, le **budget supplémentaire 2012 de l'assainissement collectif des eaux usées** est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : - 66 847,79	Dépenses : - 66 847,79
Fonctionnement	+ 29 292,53	+ 29 292,53
Investissement	- 96 140,32	- 96 140,32

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

